



Fuite de gaz : facture énorme

Par **mitmat**, le **14/03/2009** à **19:59**

Bonjour,

Le 29/08/08 j'emménage dans un appartement (Rdc de maison) 75 m², 3 pièces. Durant mon occupation je demande que des travaux soient fait au niveau électrique et plomberie. Suite à de gros problèmes d'humidité, je pose mon préavis mi-novembre. Je déménage du logement le 15 décembre 2008. Profitant du logement libre, les travaux (électrique et plomberie) se font. Lors de l'intervention du plombier, une fuite de gaz est identifiée. J'effectue l'état des lieux de sortie le 09/01/09 nous notons 1138 m³ de gaz consommé. Sur l'instant rien ne me semble anormal (je n'avais jamais eut de logement chauffé au gaz). Le 9 mars je reçois de l'agence immobilière le récapitulatif des frais manquants (eau, gaz, frais de dossier, etc). Je constate qu'il me faut payer 690,53€ pour les 1138 m³ de gaz. Je réalise alors que cette consommation de 1138 m³ de gaz était énorme pour seulement 4 mois passés dans cet appartement. Je considère que cette consommation élevée est due à cette fuite de gaz.

Ma question est donc la suivante : Suis-je obligé de payer seul cette facture ? Le propriétaire ne devrait-il pas en prendre une partie en charge ?

Merci d'avance pour vos réponses.